

**PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS
POUR LES ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER
OU D'UN AUTRE SYSTÈME SCOLAIRE (2017-2018)**

PROVENANCE ET ANNÉES DE SCOLARITÉ	RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET CHOIX DE COURS (OCTROI D'ÉQUIVALENCES)
1) L'élève a réussi onze années d'études	
<p>➤ Dans le système français (équivalent de la seconde française)</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève admis est obligatoirement inscrit en Tremplin DEC pour une session. Un choix de cours personnalisé permettra alors à l'élève de suivre certains cours du programme qu'il envisage, de même que des cours de mise à niveau facilitant son intégration et son orientation au collégial. • Si l'élève désire se diriger en Sciences de la nature, il devra obligatoirement suivre et réussir des cours de mise à niveau en mathématiques, en physique et en chimie durant sa session en Tremplin DEC. Lorsque ces trois cours de mise à niveau seront réussis, l'élève sera admissible au programme de Sciences de la nature à la session suivante.
<p>➤ Dans le système canadien hors Québec</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix du programme dépend des résultats obtenus dans les différentes matières du cursus suivi, ainsi que des résultats à des tests de classement en français, en anglais et en mathématiques. • Le choix des cours dépend également de la qualité du français (test et lettre autobiographique).
<p>➤ Dans un autre système ou en provenance de l'étranger</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève admis est obligatoirement inscrit en Tremplin DEC pour une session. Un choix de cours personnalisé permettra alors à l'élève de suivre certains cours du programme qu'il envisage, de même que des cours de mise à niveau facilitant son intégration et son orientation au collégial. Le choix des cours dépend entre autres de la réussite de tests de classement en français, en anglais et en mathématiques. • Si l'élève désire se diriger en Sciences de la nature, il devra obligatoirement suivre et réussir des cours de mise à niveau en mathématiques, en physique et en chimie durant sa session en Tremplin DEC. Lorsque ces trois cours de mise à niveau seront réussis, l'élève sera admissible au programme de Sciences de la nature à la session suivante. • Dans le cas où l'élève obtiendrait des résultats insatisfaisants aux tests de classement, le Collège pourrait exiger une attestation d'études équivalentes au secondaire 5 délivrée par un organisme externe.

2) L'élève a réussi douze années d'études	
<p>➤ Dans le système français (équivalent de la première française)</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I ou II.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le choix du programme dépend des résultats obtenus dans les différentes matières du cursus suivi; des équivalences peuvent être accordées pour certains cours correspondant à ceux du programme de première année collégiale si les résultats obtenus sont satisfaisants, ou encore si la réussite de tests proposés par le CIM est satisfaisante. Si l'épreuve anticipée de français a été réussie avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20, l'élève obtient une équivalence pour le premier cours de français. Il ne peut obtenir d'équivalences pour les trois autres cours de français.
<p>➤ Dans le système canadien hors Québec</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I ou II.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le choix du programme dépend des résultats obtenus dans les différentes matières du cursus suivi; des équivalences peuvent être accordées pour certains cours correspondant à ceux du programme de première année collégiale si les résultats obtenus sont satisfaisants, ou encore si la réussite de tests proposés par le CIM est satisfaisante. Le choix des cours dépend avant tout de la qualité du français.
<p>➤ Dans un autre système ou en provenance de l'étranger</p>	<p>L'élève admis est inscrit au niveau collégial I ou II.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le choix du programme dépend des résultats obtenus dans les différentes matières du cursus suivi; des équivalences peuvent être accordées pour certains cours correspondant à ceux du programme de première année collégiale si les résultats obtenus sont satisfaisants, ou encore si la réussite de tests proposés par le CIM est satisfaisante. Le choix des cours dépend avant tout de la qualité du français. Dans le cas où l'élève obtiendrait des résultats insatisfaisants aux différents tests proposés par le CIM, le Collège pourrait exiger une attestation d'études équivalentes au secondaire 5 délivrée par un organisme externe.
3) L'élève a réussi plus de douze années d'études	
<p>➤ Dans le système français</p> <p>➤ Dans une ou l'autre des provinces canadiennes</p> <p>➤ Dans tout autre système</p>	<p>Idem que pour douze années d'études.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève peut obtenir certaines équivalences pour des cours de la formation spécifique de deuxième année collégiale si les résultats obtenus sont satisfaisants, ou encore si la réussite de tests proposés par le CIM est satisfaisante. Toutefois, l'élève doit obligatoirement suivre les cours de formation générale et spécifique permettant l'intégration des épreuves synthèse du Collège, ainsi que le cours de français préparant à l'épreuve uniforme de français du Ministère.

N.B. Nous tenons à rappeler que les mesures mentionnées ci-dessus veillent à favoriser l'accessibilité aux études collégiales du Québec et, le cas échéant, à reconnaître les acquis de l'élève tout en mettant en place, par un choix de cours approprié, les conditions jugées nécessaires à sa réussite.